



MAIRIE de MIJOUX

Rue Dame Pernelle
01410 Mijoux

TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 septembre 2016

La réunion s'est ouverte à 18 h 00, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :

Excusés : Mr E.BADOT, Mr D.ZANOUN

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves LAPEYRERE

I. Demande de subvention supplémentaire pour l'office de tourisme de Mijoux

Le conseil municipal a signé avec l'Office de Tourisme de Mijoux une convention d'objectif le 18 octobre 2010. Cette convention prévoit que la Commune versera à l'Office de Tourisme de Mijoux une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 50.000 euros. Cette subvention a été versée à l'OT en 2016 selon approbation du budget primitif 2016 lors de la séance du 29 avril dernier.

Cette convention prévoit également dans son article 4 que « *des crédits supplémentaires pourront être alloués à l'Office de Tourisme sur demande motivée, accompagnée du budget prévisionnel s'y rapportant* ».

Lors des exercices précédents, le Conseil Municipal a accepté d'allouer une subvention supplémentaire de 30 000 euros sur demande motivée de l'association par la signature de six avenants à cette convention.

L'association « Office de Tourisme de Mijoux » a déposé un dossier de demande de subvention supplémentaire au titre de l'année 2016 pour un montant de 30 000 euros qui est présenté au Conseil.

Après avoir étudié la demande argumentée de l'Association « Office de Tourisme de Mijoux » et ses annexes et en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil propose d'allouer une subvention complémentaire de 20 000 euros au titre de l'année 2016 et autorise le Maire ou son délégataire à signer l'avenant n° 7 à la convention d'objectifs du 18 octobre 2010 relatif à cette demande de crédits supplémentaires. L'office de tourisme de Mijoux pourra à nouveau saisir le conseil avant la fin de l'exercice 2016 pour demander un complément nécessaire à la clôture de son exercice 2016 le cas échéant.

Cette somme est inscrite au crédit du compte 6574 du budget primitif 2016 voté le 29 avril dernier.

II. Demande de subvention de l'association Monts Jura Sport Evènement

L'association Monts Jura Sport Evènement organise en mars 2017 les championnats de France de Ski Alpin sur le site de Lélex comme ils l'ont fait en 2009. L'association sollicite la commune de Mijoux pour une subvention à hauteur de 5000 euros.

Le budget prévisionnel de l'évènement fait apparaître un cumul de subventions émanant de plusieurs collectivités territoriales telles que la région Rhône Alpes Auvergne, le Département de l'Ain, la CCPG et les communes de Lélex, Crozet et Mijoux. Le conseil avant de se prononcer souhaite un éclaircissement juridique sur la possibilité de cumul de ces subventions. Un courrier va être adressé en ce sens aux services de l'Etat. Le point est ajourné et reporté jusqu'à obtention de la réponse de la sous-préfecture.

III. Avis de la commune sur le rapport d'activité SEMCODA pour l'exercice écoulé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L1524.5-1,

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que la Commune de Mijoux est actionnaire de la SEMCODA et qu'à ce titre, il présente le rapport d'activité de la SEMCODA qui lui a été remis à l'attention des membres du conseil.

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil du rapport de la SEMCODA sur l'exercice 2015, et notamment les volets sociaux, immobiliers, comptables et financiers.

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable sur le rapport d'activité 2015 de la SEMCODA.

IV. Information PLUiH

Mr CHAMBOST adjoint délégué en charge de l'urbanisme indique au conseil que les travaux d'élaboration du PLUiH ont débuté à la CCPG. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu pour établir un état des lieux. L'aboutissement du projet est prévu à l'horizon 2019/2020.

IV. Etat d'avancement des dossiers fonciers et bâtis

La SEMCODA poursuit ses études sur les projets d'acquisitions des bâtiments « ancien bureau de tabac » et Murganier, Mr le maire reste dans l'attente du devis de l'étude financière et juridique du magasin.

Concernant le lieu-dit « La Poste », lors du dernier conseil, la proposition d'acquisition de la société SAFILAF d'une partie du tènement concerné a été approuvée par le conseil ainsi que la résiliation de la convention avec l'EPF de l'Ain permettant de mener à terme la transaction avec SAFILAF. Pour se faire la commune va devoir contracter un emprunt sous la forme d'un prêt relais.

Des demandes ont été adressées à différentes banques, le conseil retient la proposition faite par la Banque Postale pour un prêt relais de 270 000 euros sur 24 mois (remboursement in fine) au taux de 1.04 % avec une commission d'ouverture de dossier de 405 euros.

V. Informations sur les transferts de compétences tourisme et économie

Mr le maire fait part au conseil de l'avancée des discussions en cours à la CCPG concernant le transfert de compétence tourisme imposé par la Loi Notre, qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier prochain.

Certaines zones d'ombre subsistent pour ce qui concerne les détails de mise en œuvre mais, pour autant, l'office de tourisme de Mijoux intégrera la structure « office de tourisme intercommunal » au 1^{er} janvier prochain, cette structure prenant vraisemblablement la forme d'une association.

Les prochaines réunions sur le sujet, prévues d'ici la fin de l'année et notamment les prochains conseils communautaires, permettront de répondre aux questions qui restent posées. Mr le Maire ne manquera pas de faire part au conseil de l'avancée des travaux de la CCPG sur le sujet.

VI. Questions et délibérations diverses

Demande de Mr Julliard pour l'installation de barres à neige sur le toit de l'ancien local poubelle en bas de la rue royale : approuvé, le toit de la fontaine des Mars sera également équipé et un courrier de relance sera adressé aux administrés qui n'ont pas respecté les termes de l'arrêté municipal imposant les barres à neige sur les toits qui se déversent sur le voie publique.

Mise à jour du site internet de la commune : le secrétariat de mairie va se charger rapidement de ce retard.

Transmission du dossier de l'agent C.BURKI à la commune de Gex : le secrétariat de la mairie va se charger de cet envoi.

Mr GROS présente au conseil la synthèse des réunions de la CCPG auxquelles il a assistées e qui portent respectivement sur les réseaux d'eau pluviale, les milieux naturels et la gestion et valorisation des déchets.

Il est 21h00 heures, rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.